

POSTULAT N° 21 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 26 SEPTEMBRE 2011

- n° 21 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 12 cosignataires demandant l'aménagement d'une piste cyclable en direction de la Gare sur le tronçon de la route des Arsenaux en sens unique

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Les cyclistes qui arrivent de la route des Arsenaux et se dirigent vers la gare (parking pour vélos sur la place de la gare) ou au centre-ville, sont obligés de rejoindre le boulevard de Pérrolles à la hauteur de la rue des Pilettes car le dernier tronçon de la route des Arsenaux est en sens unique pour tous les véhicules, vélos compris.

Une grande partie des cyclistes choisit à cet endroit de quitter la chaussée pour rejoindre la gare sur le trottoir, ce qui met en danger les piétons. Cette pratique se généralise parmi les étudiants et les employés des diverses écoles situées au fond de Pérrolles.

Le postulat demande :

- *l'installation d'une piste continue le long de la route des Arsenaux dans les deux sens;*
- *en particulier, l'installation d'une piste cyclable sur le dernier tronçon de la route des Arsenaux (jusqu'à la place de la Gare);*
- *si la place manque à cet endroit pour une piste cyclable, les quelques places de parc situées à cet endroit pourront être supprimés sur le côté gauche (côté de la Banque cantonale)."*